Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0082-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0082

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration :
Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :
Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Océane CATHAUD Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

Objet :	Quartiers prioritaires de la politique de la ville - Enlèvement des véhicules en infraction sur le patrimoine des bailleurs sociaux : convention de partenariat financier

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

L'abandon de véhicules, qu'ils soient en bon état, en voie d'épavisation ou épave, comme les stationnements abusifs et dangereux, dégradent le cadre de vie, génèrent ainsi des troubles et le cas échéant constituent des infractions.

Parmi ces troubles figurent la difficulté d'intervention des services d'incendie et de secours en

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0082-DE

raison de voies encombrées, le risque d'incendie de véhicules et de propagation aux habitations ou aux équipements sensibles à proximité, la dissimulation de produits stupéfiants, le déversement d'effluent présentant un danger pour la santé et l'environnement…

Les parkings appartenant aux bailleurs sociaux sont exposés à ces difficultés de manière récurrente, et en particulier les ensembles logeant les populations les plus précaires, dont il s'agit d'améliorer les conditions et le cadre de vie en cohérence avec les objectifs de la politique de la ville.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité s'est affirmée la volonté de la commune de renforcer les actions partenariales, notamment en matière de propreté, de sécurité et de qualité de vie. Ainsi, la collaboration entre les bailleurs sociaux et la police municipale pourrait être mise en place pour simplifier la procédure et optimiser la coordination opérationnelle en matière d'enlèvement des véhicules (voitures ventouses, voitures en voie d'épavisation ou épaves).

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de signer une convention de partenariat avec les bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Val Vert et Guitard), visant à organiser la détection, la procédure d'enlèvement et la prise en charge financière des véhicules ventouses et des épaves.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Solidarité - Lien social - Personnes âgées du 17/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature d'une convention de partenariat entre la commune et les bailleurs sociaux pour la mise en œuvre d'un dispositif concerté d'enlèvement des véhicules ventouses, en voie d'épavisation et épaves dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont les termes sont annexés à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin 2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 03/07/2025
Qualité : M. le Maire